

ENGAGEMENT POUR LE PAIEMENT DES FRAIS DE SCOLARITE 2026 - 2027

Je soussigné(e) (NOM, Prénom) :

M'engage durant ma scolarité à respecter les accords financiers.

1. L'inscription (ou réinscription) ne sera définitive que lorsque le dossier administratif, pédagogique et financier sera validé par l'UCLY.
2. En cas d'échelonnement du paiement, je ne suis pas dispensé de la dette contractée vis-à-vis de l'établissement.

Les frais de scolarité sont payables intégralement lors de l'inscription en une ou plusieurs fois.

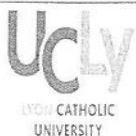
Cocher le calendrier souhaité :

- En carte bleue en 1 fois au secrétariat** au plus tard avant le 5 du mois suivant l'inscription
- Par chèque en une fois ou plusieurs fois**, transmis en 1 fois avant le 30 du mois suivant l'inscription
- La totalité avec paiement direct en ligne** : <https://inscriptions.ucl.fr> (faire la demande au secrétariat avant le 5 du mois suivant l'inscription – Code de connexion nécessaire sur plateforme de paiement)
- La totalité par **prélèvement*** le 5 du mois suivant l'inscription
- En 3 échéances par **prélèvements*** à partir du 5 du mois suivant l'inscription

***Si vous avez coché le prélèvement vous devez impérativement compléter et signer le mandat SEPA ci-dessous et nous transmettre votre RIB.**

Fait à le / /

Signature

<p>AFPICL - Université Catholique de Lyon 10 place des Archives 69288 LYON CEDEX 02 ICS : FR89ZZ452271</p>	<p>Mandat de Prélèvement SEPA</p>  <p>Single Euro Payments Area</p>	 <p>LYON CATHOLIC UNIVERSITY</p>
<p>En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'Association des Fondateurs et Protecteurs de l'Université Catholique de Lyon (AFPICL) à envoyer des informations à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de AFPICL. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.</p> <p>Il est rappelé que contester un prélèvement SEPA n'a pas d'incidence sur l'existence de la dette née du contrat.</p>		
<p align="center">Référence Unique de Mandat</p> <p align="center">Vous retrouverez votre référence de mandat (RUM) sur votre échéancier de prélèvements.</p>		
<p align="center">Nom, prénom et adresse du titulaire du compte</p> <p>Nom / Prénom ou Raison sociale :</p> <p>Adresse :</p> <p>Code postal : Ville :</p> <p>Pays :</p>		
<p align="center">Coordonnées du compte à débiter</p> <p>Numéro de compte bancaire international (IBAN) :</p> <p><input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/></p> <p>Code international d'identification de votre banque (BIC) :</p> <p><input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/></p>		<p align="center">Type de paiement</p> <p><input type="checkbox"/> Récurrent / répétitif</p> <p><input type="checkbox"/> Ponctuel</p>
<p>Fait à</p> <p>Le / /</p>		<p>Signature :</p>
<p>Note : Vos droits concernant le prélèvement sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.</p>		

Merci de joindre ici votre relevé d'identité bancaire (RIB)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2026-2027

1- INSCRIPTION :

L'inscription à toute formation de l'UCLY (cours à la carte, module, session, semestre ou annuel) vaut engagement pour une scolarité pendant la durée de formation choisie. L'échelonnement du paiement ne dispense pas de la dette contractée vis-à-vis de l'établissement : cet engagement est une commande qui doit être entièrement honorée.

2- TARIFS :

Tous les prix sont indiqués en euros taxes comprises.

Les tarifs sont indiqués sur les livrets d'étude, le site internet des formations concernés et les factures.

3- MODALITÉS DE PAIEMENT :

En cas de financement personnel, le règlement de la totalité du prix de la formation a lieu obligatoirement dans les deux (2) mois qui suivent l'ouverture de la formation.

Le règlement du prix de la formation, peut être effectué par carte bancaire en une seule fois auprès du secrétariat ou en ligne ou par prélèvement ou virement, à l'ordre de « AFPICL ». Un échéancier est mis en place pour les paiements en plusieurs fois **en accord** avec le secrétariat.

Toute demande de modification de cet échéancier devra être adressée par mail au secrétariat de la formation.

Toute acceptation de modification donnera lieu à une réponse écrite.

4 - MODIFICATIONS, REPORT, ANNULATION DE LA PRESTATION DE FORMATION DU FAIT DE L'ÉTABLISSEMENT :

L'équipe pédagogique se réserve le droit :

- de modifier le lieu de la formation, son déroulement et de façon mineure le contenu de son programme, ou de la reporter si les circonstances l'exigent
- de proposer en distanciel une formation prévue initialement en présentiel, si les circonstances l'exigent,
- d'annuler la formation en particulier si le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant ; en ce cas, un remboursement intégral des frais d'inscription déjà acquittés est opéré, sans dédommagement complémentaire ;
- de refuser toute inscription de la part d'un étudiant pour motif légitime et non discriminatoire,
- d'exclure, à la suite d'une procédure disciplinaire, un étudiant qui contredit les buts poursuivis par l'établissement ; l'exclusion se fait alors sans indemnité ni remboursement même partiel.

5- ANNULATION - ABANDON DU FAIT DE L'ÉTUDIANT

L'inscription est effective dès réception de la confirmation d'inscription. Toute annulation ou abandon par l'apprenant doit être confirmée par un écrit (e-mail ou courrier) auprès du secrétariat dont il dépend.

- En cas de désistement effectué moins de vingt et un (21) jours avant le début de la formation, ou après avoir suivi moins de 20% du volume horaire de la formation, l'UCLY se réserve le droit de facturer des frais de dossier afférents à la formation.
- Un étudiant ayant suivi 20% ou plus de la formation à laquelle il est inscrit devra acquitter la totalité du prix facturé.

Toutefois si l'abandon résulte d'un cas de force majeure dûment reconnu (chômage, déménagement, maladie grave) signalé par lettre recommandée avec accusé de réception dans les meilleurs délais avec toutes les pièces justificatives, le paiement des frais de formation ne sera dû qu'au *pro rata temporis* de la formation effectivement dispensée.

SIGNATURE DE L'APPRENANT

« Lu et approuvé »